

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 1er février 1951

La séance est ouverte à trois heures.

INSTRUMENTS DIPLOMATIQUES

RECUEIL DE TRAITÉS CONCERNANT LE CANADA—
ACCORDS, ÉCHANGES DE NOTES, ETC.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je désire déposer vingt-sept documents, qui comprennent des accords, des échanges de notes et d'autres instruments diplomatiques publiés dans le recueil de traités concernant le Canada. On pourrait peut-être publier la liste dans les *Procès-Verbaux*, à moins que les honorables députés ne préfèrent que j'en donne lecture maintenant. Elle est plutôt longue.

FÊTES LÉGALES

PROPOSITION TENDANT À CÉLÉBRER LA FÊTE DU
DOMINION ET LA FÊTE VICTORIA LES LUNDIS
SUIVANT LE 30 JUIN ET LE 23 MAI

M. J. L. MacDougall (Vancouver-Burrard) demande à présenter le bill n° 2 visant à modifier la loi de la fête du Dominion et la loi du jour de Victoria.

Des voix: Explications!

M. MacDougall: Il n'y en a pas long à dire. Ce projet n'entraîne aucune dépense, bien entendu; autrement je n'aurais pu en prendre l'initiative. Ce n'est toutefois pas ce qui importe. Le bill vise surtout à permettre au citoyen ordinaire, à son épouse et à sa famille, de jouir davantage de nos fêtes légales en les célébrant au début de la semaine, quand c'est possible, plutôt qu'au milieu de la semaine lorsqu'elles tomberaient ces jours-là. Un homme à l'aise est libre de prendre ses vacances, au Canada ou à l'étranger, dans la saison qui lui convient. Mais à mon sens, l'adoption de la mesure favoriserait décidément les citoyens ordinaires que nous représentons à la Chambre.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

CODE CRIMINEL

MENÉES SUBVERSIVES—DISSÉMINATION DE
PROPAGANDE SUBVERSIVE

M. Wilfrid LaCroix (Québec-Montmorency) demande à déposer le bill n° 3, modifiant le Code criminel (activités subversives).

Des voix: Explications!

M. LaCroix: Le projet de loi a pour objet de déclarer délit criminel toute participation à des activités subversives dans le dessein d'établir au Canada une dictature totalitaire contraire à notre mode de vie démocratique.

D'après le discours du trône, le Gouvernement aurait décidé, pour faire suite aux nombreuses demandes que d'autres députés et moi-même lui avons adressées, de présenter un projet de loi visant une fin peut-être analogue. En ce cas, je préfère laisser agir le Gouvernement et, plus tard, je pourrai retirer mon projet de loi. Il est certain que j'appuie la déportation en Russie de tous les communistes qui habitent le Canada, afin de leur donner l'occasion de voir de leurs propres yeux ce qui s'y passe.

M. l'Orateur: Je me permets de rappeler que lorsqu'un député qui s'est fait le parrain d'un bill est prié d'en expliquer l'objet, il doit s'en tenir exclusivement à l'explication des dispositions que la proposition de loi renferme. Il ne peut discuter le pour ou le contre de la mesure ni indiquer de motifs de l'appuyer.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

CHAMBRE DES COMMUNES

VISITEURS DANS LES TRIBUNES—DIRECTEURS,
PROFESSEURS ET ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECON-
DAIRE DE ST. CATHARINES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. P. Cavers (Lincoln): Monsieur l'Orateur, les députés seront sans doute intéressés d'apprendre que M. Gordon E. Price, directeur de l'école secondaire et professionnelle de St. Catharines, ainsi que cinq professeurs et cent élèves de cette institution assistent aujourd'hui à nos délibérations.

Depuis quelques mois, grâce à M. Price, les élèves de cette école secondaire ont pu entendre un certain nombre de causeries d'un caractère objectif portant sur diverses questions d'intérêt public. Le 26 octobre dernier, le premier ministre (M. St-Laurent) s'adressait à ces jeunes gens. Le mois dernier, c'était le tour du chef de la C.C.F. (M. Coldwell), et ce mois-ci, me dit-on, ce sera celui du chef de l'opposition (M. Drew).